ÊTRE PARENT

Dois-je stériliser les biberons et tétines de mon enfant?

Publié le : 04 février 2020

La stérilisation ne fait plus partie des recommandations mais n'est pas interdite pour autant. En revanche, il convient de bien nettoyer le matériel à l'eau et de le faire sécher dans un endroit propre. En cas de muguet buccal ou de maladie, il est souvent jugé préférable de stériliser les biberons et les tétines.

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55